

Compte rendu de la conférence du 28 janvier 2010 sur le thème

« La taxonomie SURFI et les formules XBRL »

Animée par **Jean-Luc Menda**,

Directeur adjoint au **Secrétariat général de l’Autorité de Contrôle Prudentiel - ACP**¹.

Un objectif : faciliter les contrôles par l'utilisation de taxonomies et optimiser l'automatisation des reportings produits par les établissements bancaires

Les formules développées dans la taxonomie SURFI mise en place par la Commission bancaire, conformes à la spécification XBRL Formula, permettent d'intégrer des contrôles nombreux et complexes.

Ce projet a pour objectif non seulement de permettre de réaliser des contrôles automatiques exprimés par la taxonomie SURFI, mais également de permettre à l'avenir des évolutions simplifiées des reportings, afin de limiter, voire d'éliminer les développements spécifiques.

L'utilisation des formules n'est toutefois pas rendue obligatoire pour mettre en place le reporting au sein des banques. La démarche de la Commission bancaire a reposé essentiellement sur une volonté d'ouvrir la voie et de permettre, à terme, l'utilisation de ces formules dans les nouvelles taxonomies. Ces évolutions ne peuvent être réalisées qu'en collaboration avec les éditeurs de logiciels afin d'utiliser les formules des taxonomies de la façon la plus homogène et la plus pertinente techniquement et fournir ainsi aux banques, utilisateurs finaux, des logiciels optimisés et plus fiables. Plusieurs prestataires informatiques ont d'ailleurs d'ores et déjà intégré les Formules dans leurs offres.

A l'origine était BAFI...

Les contrôles informatiques intégrés dans BAFI ont été présentés dès l'origine sous une forme littérale et ont été intégrés dans le CD-ROM BAFI. Leurs mises à jour se faisaient via une « lettre d'information BAFI ».

¹ L’Autorité de Contrôle Prudentiel –ACP- a succédé le 9 mars 2010 à la Commission bancaire et à l’Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.

Les 9000 contrôles des documents BAFI sont intégrés dans la base BAFI grâce à un outil de paramétrage dédié. Sont concernés les contrôles formels, les contrôles des totalisations horizontales et verticales et les contrôles inter-montants dans un document ou entre un ou plusieurs documents.

Des conditionnements de déclenchement des contrôles également été ajoutés pour tenir compte du système de remise, de la catégorie de l'agent financier et de la présence de montants.

Une extraction brute de ces montants est ensuite proposée sous la forme d'un fichier de format BAFI ne contenant pas les conditionnements. Ce système de traitement est devenu à l'usage particulièrement lourd.

Au niveau des reportings COREP et FINREP, dont les déclinaisons françaises des taxonomies ont été publiées sur le site de la Banque de France en 2007, les contrôles sont réalisés sous forme de « business rules », extension propriétaire d'XBRL.

Le projet SURFI : une refonte et un allègement de la BAFI

Les travaux relatifs au projet SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) ont été initiés par la Commission bancaire en juin 2007 pour une première remise pour l'arrêté du 30 juin 2010.

Le système applicatif prévoit de gérer :

- Les taxonomies COREP et FINREP (déclinaisons françaises)
- La taxonomie SURFI principale
- La taxonomie anti-blanchiment
- La taxonomie cartographie
- D'autres taxonomies XBRL

La taxonomie SURFI apparaît donc comme partie intégrante de la refonte du système de collecte actuel, dont elle vise à la simplification. Ses éléments majeurs sont l'élimination des doublons entre les collectes d'informations prudentielles et statistiques, la réduction du nombre d'informations collectées, la simplification du système de remise, et l'intégration de la réforme quinquennale des statistiques de la BCE. Les taxonomies COREP et FINREP seront également intégrées au nouveau système de collecte. Dans le prolongement des collectes COREP et FINREP, SURFI utilise le langage XBRL recommandé par le CEBS, qui permet de sortir de la logique de « schémas propriétaires » tels que la BAFI.

Quelques chiffres pour résumer :

La taxonomie SURFI, c'est :

- **2400 items** primaires (ou éléments) post comptables
- Une taxonomie dimensionnelle intégrant **23 dimensions** dont 6 ouvertes
- **72 templates** (ou vues) contenant toutes les données
- **1103 fichiers XML**

- **Plus de 84000 faits possibles**
- L'utilisation de **4000 formules XBRL** (dites assertions)

Les contrôles des gabarits et les tableaux SURFI :

Chaque gabarit est associé à un ou plusieurs « indicateurs » de remise (*filing indicators*) qui peut être associé à une ou plusieurs dimensions majeures permettant de déclarer la remise d'un tableau dans une instance (rapport XBRL) et présent dans chaque taxonomie « template ». Le déclenchement de chaque contrôle dépend de la présence d'un ou de plusieurs indicateurs de remise.

En complément d'information, les instances XBRL sont agrégées avant traitement. Un indicateur de remise à « nul » permet d'annuler la remise d'un gabarit.

Ces contrôles de gabarit et des tableaux reposent sur :

- La détermination de la liste des contrôles des gabarits et tableaux SURFI attendus par le SGCB et les directions monétaires
- La publication sur le site Banque de France
- Les hiérarchies apparaissant dans les tableaux SURFI ou des expressions de contrôles sous forme littérale
- Le choix de l'utilisation de la spécification « XBRL Formula » ratifiée le 22 juin 2009 pour la taxonomie SURFI
- La 1ère révision avec formules intra-tableau publiée fin juillet 2009
- La 2nde révision avec l'ensemble des formules mi-octobre 2009

Plusieurs types de contrôles sont proposés. On peut citer : les contrôles PIA vérifiant les hiérarchies d'items primaires, les contrôles exclusifs (ou automatiques), les contrôles d'inclusion OWC, les contrôles DIA d'agrégation dimensionnelle et les contrôles spécifiés (SCC).

Chaque contrôle est associé à un code et à un libellé. Des messages d'assertions explicatifs ont été mis en place afin de permettre d'identifier les motifs d'un contrôle insatisfaisant. Le mécanisme utilisé par ces messages est par ailleurs en cours de validation auprès d'XBRL International.

« Parce que nous sommes particulièrement sensibles à la complexité du sujet, notre objectif est de faciliter le travail des banques. Pour cela, nous cherchons une automatisation fiable et pérenne de la chaîne de reporting afin de limiter les développements spécifiques et réduire les coûts finaux pour les utilisateurs. Ce projet s'inscrit dans une démarche à long terme et nous accompagnerons les banques dans leurs démarches le temps qu'il sera nécessaire pour les mener à bien. », conclut Jean-Luc Menda, animateur de la conférence et Directeur Adjoint à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.